

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 26 juin 2025**

**Rapporteur :  
Madame Marie-Pierre JEAN-  
JACQUES**

**N° 2**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 03/07/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 03/07/2025 (accusé de réception du 03/07/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Mobilités - Lancement de deux études visant à améliorer l'offre de mobilités sur l'axe  
Brest / Quimper**

Les collectivités finistériennes et leurs partenaires partagent l'ambition de développer l'usage des mobilités alternatives à la voiture individuelle sur l'axe Quimper-Brest (train, covoiturage, car express).

La présente délibération a pour objet de lancer deux études, la première sous maîtrise d'ouvrage de la Région Bretagne, la seconde sous maîtrise d'ouvrage de SNCF Réseau.

Ces dernières font l'objet d'une coopération avec le Département, l'Etat, la SNCF, Brest Métropole, l'agglomération du Pays de Landerneau Daoulas, la communauté de communes Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime et la communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay.

\*\*\*

**1. Eléments de contexte et enjeux de l'étude**

Dans un contexte de transition écologique et d'évolution des usages, l'axe ferroviaire Brest-Quimper fait aujourd'hui l'objet d'une attention renouvelée. Malgré les investissements réalisés en 2017 pour moderniser l'infrastructure ferroviaire entre Landerneau et Quimper, accompagnés d'une offre de train renforcée, la satisfaction des usagers reste en demi-teinte. Pourtant, la fréquentation de cette ligne connaît une hausse remarquable, avec une progression de 55 % entre 2019 et 2023, signe d'un potentiel à mieux comprendre et à exploiter.

La Région Bretagne vise un doublement de la fréquentation du TER d'ici 2040, avec une montée en puissance progressive dès 2025. Cette ambition s'inscrit dans une stratégie plus large, intégrant la réhabilitation des pôles d'échanges multimodaux, le développement du

vélo comme mode de transport du quotidien, et l'amélioration des liaisons entre le sud du Finistère et le centre de Brest, notamment via le Pont Albert Louppe.

Les réflexions sur la décarbonation du transport régional avancent, explorant des solutions techniques telles que l'électrification partielle de la ligne, l'installation de points de recharge ou encore l'acquisition de matériel roulant à batterie.

Face à l'augmentation de la fréquentation du TER et dans le contexte des objectifs régionaux de transition écologique, il est proposé de réaliser deux études complémentaires et menées en parallèle :

- une étude prospective d'évolution des offres de mobilités sur l'axe Quimper-Brest, sous maîtrise d'ouvrage de la Région Bretagne ;
- une étude d'exploitation ferroviaire sur l'axe Quimper-Brest, sous maîtrise d'ouvrage de SNCF Réseau.

Enfin, les Conseils de développement, à travers un cahier d'acteurs, participent activement à cette démarche, en formulant des propositions concrètes pour améliorer l'exploitation, l'offre, la tarification et l'efficacité du réseau.

En parallèle de cette étude, la région s'est engagée à pouvoir mettre en service une ligne de car express expérimental entre Quimper et Brest. Les modalités pratiques de mises en œuvre et de coopération restent à définir.

## **2. Etude n°1 - prospective d'évolution des offres de mobilités sur l'axe Quimper-Brest**

La Région Bretagne entend confier à un prestataire externe la réalisation d'un diagnostic socio-économique des mobilités sur l'axe Brest-Quimper. Cette étude multimodale a pour objet de dresser un bilan des besoins actuels (trafic ferroviaire, covoiturage, mobilités actives, etc.) et de proposer des scénarios d'amélioration de l'offre globale (fréquences, correspondances, intermodalité) ainsi que des solutions alternatives (création de cars express, renforcement des pôles d'échanges multimodaux, etc.). Elle s'inscrit dans l'ambition régionale de doubler la fréquentation du TER en Bretagne d'ici 2040.

Le rapport final est attendu pour l'été 2026 et le budget alloué à cette mission est de 127 100 € HT, cofinancé par l'État, la Région et les collectivités partenaires.

## **3. Etude n°2 – exploitation ferroviaire sur l'axe Quimper-Brest**

Dans le même temps, SNCF Réseau mènera une étude technique d'exploitation de la ligne ferroviaire Brest-Quimper. Celle-ci vise à évaluer la faisabilité technique et opérationnelle des scénarios de desserte prospectifs (plan de transport, chaînes de roulement, sillons, etc.). Les résultats attendus comprennent une première phase de conclusions pour l'horizon 2035 (livrées fin 2025) et une seconde phase pour l'horizon 2040 (livrées fin 2026).

Le budget prévisionnel de cette étude est d'environ 172 000 € HT, financé par l'État, la Région et les collectivités locales.

#### **4. Pilotage et plan de financement de ces études**

Un comité de pilotage rassemblant l'ensemble des partenaires sera constitué. Il aura pour rôle de choisir un scénario de référence et de co-construire une feuille de route, articulant développement des services, investissements nécessaires et calendrier de mise en œuvre.

Sur la période 2025-2027, la participation financière de QBO à ces deux études est évaluée à 18 694 euros.

Le plan de financement est détaillé ci-après :

Partenaire	Clé de financement	Montants prévisionnels étude mobilité (Région)	Montants prévisionnels étude exploitation (SNCF réseau)
État	37,50%	47 663 €	64 500 €
Région Bretagne	37,50%	47 663 €	64 500 €
Département du Finistère	6,25%	7 944 €	10 750 €
Brest Métropole	6,25%	7 944 €	10 750 €
<b>Quimper Bretagne Occidentale (QBO)</b>	<b>6,25%</b>	<b>7 944 €</b>	<b>10 750 €</b>
CA du Pays de Landerneau Daoulas	2,08%	2 648 €	3 583 €
CC Presqu'île de Crozon Aulne Maritime	2,08%	2 648 €	3 583 €
CC de Pleyben-Châteaulin-Porzay	2,08%	2 648 €	3 583 €
<b>TOTAL</b>		<b>127 100 €</b>	<b>172 000 €</b>

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

1. d'autoriser madame la présidente à signer la convention relative à l'étude portée par SNCF Réseau ;
2. d'autoriser madame la présidente à signer la convention relative à l'étude mobilité sous maîtrise d'ouvrage de la Région Bretagne.